

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2016

À LA UNE

L'HALLLOWEEN en toute sécurité



- 07 : STATIONNEMENT
- 07 : CHANGEMENT D'HEURE
- 08 : AVIS PUBLIC
- 9 : RÈGLEMENT : ABRI
D'AUTO TEMPORAIRE
- 9 : VACCINATION
- 10 : RAMONAGE CHEMINÉES
- 10 : FERMETURE ÉCOCENTRE
- 13 : HALLOWEEN
ET RÈGLES DE SÉCURITÉ
- 14 : LE BAL DE L'HORREUR
- 15-16 : RETOUR SUR LA FOIRE
DE L'ENVIRONNEMENT
- 17-18 : INSCRIPTION
DÉPOUILLEMENT
ARBRE DE NOËL
- 19 : RAPPEL SOCCER
ET TENNIS
- 22 : ÉCONOMISEURS D'EAU

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DU BUREAU MUNICIPAL**
mercredi le 16 novembre 2016

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

PLACE AUX CHEVAUX

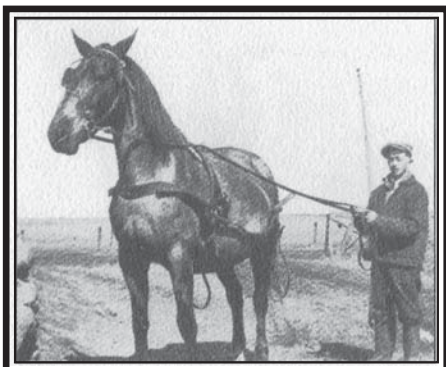
Le cheval: animal racé, élégant, fort, fidèle, serviable, courageux.



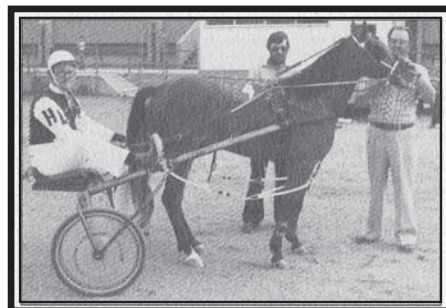
Philias Lapierre et ses trois chevaux, Bijou, La Blonde et Mignonne faisant la récolte de l'avoine avec une lieuse.



Voiture à cheval pour promenade, Gérard Lapierre et Rose-Hélène Lemonde



Cadeau de noces de Gérard Larocque



Les chevaux de course, une passion pour Hercule Laramée, ici avec Réjean Seyer et son frère Rolland.



Fauchage à la lieuse, Antonio Petit conduisant la Fine, Poney et Ti-Noir



Calixte Smith, Céline (sa sœur), Servulle et Rolland Smith en 1923, posent fièrement avec leur cheval.



Camille Petit en carriole

Source : Le livre du 150^{ième}
M. Réal Godin
Recherche : Jeannine Gosselin

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE
450 791-2629

Conseillère #1

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT
450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment (Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

DAVID LABEL

Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Mardi au vendredi)
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca





Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

La Municipalité a acquis en 2007 le presbytère, bâtiment patrimonial, situé au cœur de notre village ainsi que le magnifique terrain sur lequel nous organisons de nombreuses activités extérieures chaque année. Après de nombreuses discussions et plusieurs études, nous devons obligatoirement continuer de mettre l'immeuble aux normes (obligations demandées par la Régie du Bâtiment du Québec / avis correctif datant du 26 août 2015). En ce sens, nous avons étudié minutieusement différents scénarios soumis par divers professionnels.

Le conseil municipal a pris la décision unanime de relocaliser les bureaux municipaux au presbytère, de conserver la bibliothèque et de procéder à un agrandissement pour répondre aux besoins immédiats et futurs de la municipalité.

Ainsi, la relocalisation des bureaux municipaux permettra d'assurer un meilleur service à la population et d'offrir de meilleures conditions de travail et de vie à l'équipe municipale et administrative. Concernant la bibliothèque, celle-ci est indispensable! Nous sommes présentement en négociation avec divers organismes et intervenants afin de la rendre encore plus accessible, plus dynamique et mieux adaptée pour les citoyens/citoyennes et pour notre précieuse équipe de bénévoles.

C'est dans cet esprit que nous réaliserons ensemble cet ambitieux projet pour toute la collectivité et pour les générations à venir.

AFFICHEZ-VOUS!



Premier arrivé, premier servi !

ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES

À compter du 1^{er} janvier 2017, des espaces seront libres sur le panneau à l'entrée de la municipalité, côté est de la rue Principale à la hauteur du commerce Shell Flying J.

La location d'un espace publicitaire vous intéresse ? Le prix est de 300\$ par année. Vous devez réserver votre place **d'ici le 31 octobre 2016** auprès du bureau municipal, par téléphone au 450 791-2455, poste 222. Notez que la facture suivra vers le mois de mars 2017.





ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		Séance du conseil 19h30 	1	2	3	4
6	7		8	9	10	11
13	14		15	Fermeture exceptionnelle du bureau municipal 	16	17
20	21		22		23	24
27	28		29		30	

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU BUREAU MUNICIPAL

mercredi le 16 novembre 2016



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 6 du règlement RM330 adopté le 4 décembre 2001 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

Merci de votre collaboration.



N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du **5 au 6 novembre 2016**. À 2 h du matin le 6 novembre, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est. Rappelez-vous qu'en mArs on Avance et qu'en novembre on REcule.

Par la même occasion, il est temps de penser à changer les piles de vos avertisseurs de fumée et ce, pour votre sécurité. Y avez-vous pensé ?

VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE ET CHANGEZ VOS PILES



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que le rôle d'évaluation 2017-2018-2019 a été déposé au bureau municipal au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC Les Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions;

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC Les Maskoutains situé au 805 avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 (ou y être envoyé par courrier recommandé);
3. Une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. Les Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé; la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et signé, à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 19 septembre 2016

Véronique Piché,
Directrice générale -secrétaire-trésorière



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- b) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- c) l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- d) l'abri doit être situé à au moins :
 - 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
 - 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
 - 1,5 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.
- e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!



VACCINATION

VACCINATION ANTIGRIPPALE SANS RENDEZ-VOUS

Le CISSS de la Montérégie-Est offre l'opportunité à la population de recevoir le vaccin, sans rendez-vous, aux **Galeries St-Hyacinthe**, dès le **mardi 1^{er} novembre jusqu'au vendredi 25 novembre**, du lundi au vendredi, de 13 h à 20 h.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot informe les citoyens qu'il n'effectuera aucun ramonage de cheminées.

Cependant, nous vous recommandons fortement :

- de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année
- d'inspecter les tuyaux régulièrement
- de vider les cendres pour éviter de bloquer les entrées d'air
- de déposer ces cendres dans un contenant de métal avec couvercle et de les mettre à l'extérieur
- N'oubliez pas qu'une cheminée mal entretenue peut causer un tort irréparable à votre maison et à ses occupants.

Par ailleurs, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne certifie aucune entreprise de ramonage en particulier. Toute personne désirant faire ramoner sa cheminée, doit se référer aux pages jaunes sous la rubrique (cheminée-ramonage). La municipalité n'accordant aucun contrat en ce sens.

Pour un travail fait par un professionnel, référez-vous à un ramoneur membre de l'APC (Association des professionnels du chauffage). La liste des ramoneurs est dans LISTE DES MEMBRES sur le site www.poelesfoyers.ca. Tous les membres APC détiennent la licence 4.2 de la Régie du bâtiment du Québec, sont en affaires depuis au moins 2 ans, détiennent une assurance-responsabilité de 2 millions \$ et ont réussi les cours de l'APC sur les codes et les normes. Sur demande, ils peuvent aussi vous remettre un Certificat de ramonage – valide pour vos assurances.

Le choix d'un ramoneur revient au propriétaire et, en cas de doute, il peut s'informer sur l'entreprise sélectionnée auprès de l'Association des professionnels du chauffage (APC) au numéro sans frais 1-855-748-6937.

Service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

FERMETURE DES ÉCOCENTRES

Les écocentres fermeront leurs portes **dimanche le 27 novembre 2016** prochain à moins que la température ne force une fermeture prématurée. D'ici là, vous pouvez continuer d'apporter gratuitement vos matières : résidus de bois, de peinture ou d'huile, métaux, pneus, appareils informatiques ou électroniques et débris de démolition. Les écocentres sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 pour les citoyens des municipalités membres (preuve de résidence requise).

Saint-Hyacinthe :
1880, rue Brouillette

Acton Vale :
68, rue Noël-Lecomte

Pour plus d'information, téléphonez au 450 774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au : www.regiedesdechets.qc.ca/services/ecocentres/

SORTIES DE LA FADOQ

BATEAU MOUCHE - 2016 >

✓ L'ISLE-AUX-COUDRES - 2015



fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Souper anniversaire : le 3^e mardi du mois, au centre communautaire.

Bingo : tous les 2^e jeudi du mois à l'OTJ.

Bienvenue à tous!

Voyage : notre 3^e voyage organisé de l'année 2016 sera dimanche le 20 novembre.

Pour information :

Jocelyne Jodoin au 450-791-0105 ou

Gisèle Laliberté au 450-791-0304

Merci de votre collaboration

Gisèle Laliberté pour la fadoq Sainte-Hélène



ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE



Mme Nicole Belval03
M. Gilles Lanoie04
Mme Micheline Lemonde06
M. René Larocque10
Mme Merlane Tessier11
M. Gilles Bullok11
Mme France Brière14
M. Aboushaybeh Joseph15
M. Denis Gendron16
Mme Lise Picard17
M. Gilles Gendron19



LES ANGES DANS NOS CAMPAGNES

AM : Départ de votre localité en direction de Québec. Temps libre pour le magasinage des fêtes dans les 280 boutiques des **Galerias de la Capitale**. PM: Assistez au nouveau spectacle *Les anges dans nos campagnes* au Capitole de Québec. Venez vivre plus de deux heures d'émotions avec ce nouveau spectacle de chants de Noël. Interprétés en français par plus de 10 artistes sur scène, vous entendrez toutes vos chansons préférées, rappelant de beaux souvenirs d'antan. Venez écouter les plus belles voix du Québec vous chanter *La valse de Noël, Vive le vent, Sainte nuit, Adeste Fideles, L'enfant au tambour, Les anges dans nos campagnes, Ave Maria, La plus belle nuit du monde*, et bien sûr *Minuit chrétiens* ainsi que plusieurs autres! Puis, place au rigodon! Revivez les temps joyeux des belles veillées du jour de l'An avec des chansons telles que *Dans nos vieilles maisons, La bastringue, La cuisinière* et plus encore! Retour vers votre localité. S

159\$

1 jour
1 repas

DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2016

PRIX PAR PERSONNE INCLUANT

Transport en autocar de luxe • 1 repas • le billet pour le spectacle • Service d'un guide-accompagnateur • Toutes les taxes



GALERIES
DE LA CAPITALE

S : Souper



**INFORMATION
ET RÉSERVATION**

Détenteur du permis du Québec

GISÈLE LALIBERTÉ & JOCELYNE JODOIN

450 791-0304

450 791-0105

André et Karl | 1 877 519-1488



La Sûreté
du Québec
vous informe



PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

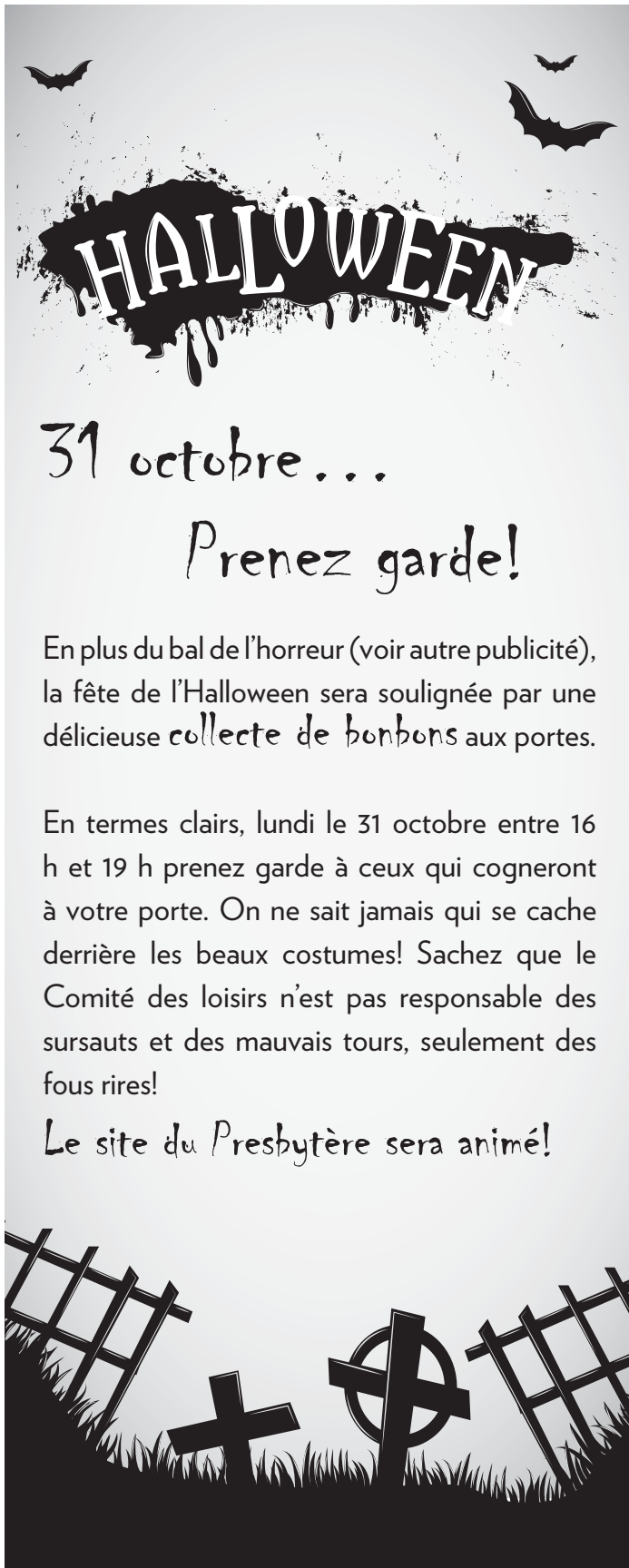
D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Veuillez prendre note que le 31 octobre, journée de l'Halloween, les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains effectueront une présence accrue et ciblées entre 16h et 19h.



LE BAL DE L'HORREUR

samedi
29 octobre
2016
20h00

Jusqu'à ce que vous
soyez morts de fatigue !

CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

5\$ pré-vente | 8\$ à la porte

Billets en vente auprès des membres du Comité des loisirs et au bureau municipal sur les heures d'ouverture

Pour plus de détails, contacter Jézabelle Legendre au 450 791-2455 poste 231

Les enfants auront leur cueillette de bonbons...

C'est au tour des adultes de s'amuser!

Une soirée costumée à l'occasion de l'Halloween !
Venez danser et passer un bon moment,
en bonne compagnie.

- Prix de présence en soirée
- Brevages alcoolisés vendus sur place



Musique
Avec DJ sur place



Affiche créée par:
Graphiste Et+
450.791.2785

6^e édition

FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT



La 6^e édition de la Foire de l'environnement a eu lieu samedi le 1^{er} octobre dernier. Heureusement, la température a été clémente afin que les nombreux exposants puissent informer, faire déguster et vendre leurs produits à plus de 250 curieux et curieuses. Le volet familial a été très apprécié avec les deux jeux gonflables géants. De plus, pour cette édition, nous avons accueillis l'exposition : Le photographe est dans le pré qui met en valeur les bonnes pratiques des agriculteurs (trices) de la région. Les superbes photographies ont été réalisées par des photographes de la MRC des Maskoutains.

Une bonne main d'applaudissement pour le comité organisateur soit madame Jade Guilbert, la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la Coop Ste-Hélène, le Marché Bonichoix, l'école Plein-Soleil et le Comité des loisirs Ste-Hélène.



Les loisirs EN MOUVEMENT

Voici quelques photos des gagnants des prix de présence.



Vélo : Lorie Girard
(Gracieuseté de la Caisse)



Baril récupérateur d'eau de pluie : Sylvain Richard
(Gracieuseté Coop)



Ordinateur : Marilyn Harbour
(Gracieuseté LRA Recyclage)

ARBUSTES

(Gracieuseté Municipalité Ste-Hélène)

- o Gilles Lépine
- o Nancy Daigle
- o Jim Laperle
- o Guy Bourgault
- o Rollande Fafard
- o Jocelyne Jodoin



BONS D'ACHAT 25\$

(Gracieuseté Marché Bonichoix)

- o Audrey Lapierre
- o John Marquis
- o Mathieu Brasseur
- o Alain Bélensky



Dépouillement d'Arbre de Noël

- Quand :** Le dimanche 4 décembre 2016 (13 h à 16 h 30)
- Où :** Centre communautaire (421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot)
- Pour qui :** Les enfants de 3 mois à 12 ans ainsi que leurs parents
(Tous les enfants doivent être accompagnés par un adulte)
- Prix :** 15\$/enfant (collation, cadeau du Père-Noël, jeux gonflables et animation)
5\$/adulte

Hey! Venez en
PYJAMA



Horaires de la journée

(Prévoir une paire de chaussure d'intérieur)

- 13 h : Que la fête commence!
- 13 h 30 : Distribution des cadeaux par le Père-Noël
- 14 h 30 : Superbe collation de Noël
- 16 h 30 : Fin



Inscription

Vous devez remettre votre formulaire d'inscription, celui qui est au dos de cette feuille, dûment complété ainsi que votre paiement par chèque au nom du Comité des loisirs Ste-Hélène soit à Jézabelle via l'école primaire Plein-Soleil, soit à Mme Véronique Girouard via la Ronde enfantine ou au bureau municipal (379, 7^e avenue) **avant le 11 novembre 2016. Les places sont limitées!!!**

(Info: 450 791-2455 (231))



Formulaire d'inscription

Dépouillement d'arbre de Noël 2016



Nom de l'enfant : _____

Âge en date du 4 décembre : _____

Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____

Âge en date du 4 décembre : _____

Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____

Âge en date du 4 décembre : _____

Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____

Âge en date du 4 décembre : _____

Sexe : _____

Nom du parent : _____

Allergies connues: _____

Nombre total de personnes présentes : _____

** Montant total payé : _____

** PAIEMENT PAR CHÈQUE SEULEMENT et libeller le chèque au nom du
Comité des loisirs Ste-Hélène.

Un événement familial magique!





LE TENNIS AUGMENTE EN POPULARITÉ CHEZ LES JEUNES

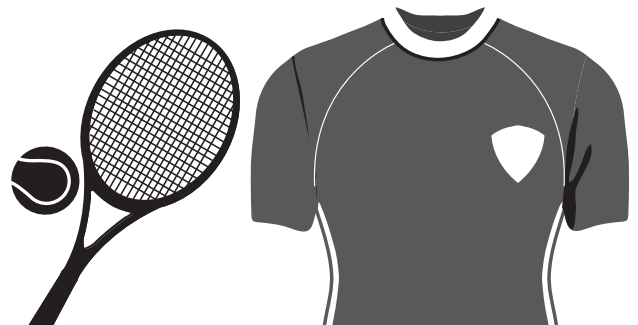
Depuis plusieurs années, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a investi dans une superbe infrastructure de tennis. Depuis 4 ans, le Comité des loisirs met en place des cours de tennis semi-privés autant pour les jeunes que pour les adultes. Jusqu'à maintenant, ce sont davantage les jeunes qui ont manifesté de l'intérêt. Effectivement, trois groupes complets ont été formés de joueurs âgés entre 5 ans et 14 ans. « C'est un beau départ pour un village. La popularité du tennis augmente et l'infrastructure de Sainte-Hélène est de très bonne qualité ce qui permet aux joueurs d'apprendre dans un milieu sécuritaire et agréable! »

Habituellement, les cours sont offerts seulement au printemps, mais en voyant la motivation des participants(es), une session d'automne a eu lieu. C'est Frédérique Fillion, professeur en éducation physique spécialisée dans le tennis, qui a enseigné les notions aux jeunes.

SOCCER RAPPEL

La saison étant terminée, les gilets doivent être retournés. Si votre gilet est retourné **au plus tard le lundi 31 octobre 2016**, vous recevrez votre dépôt de 10\$. Vous devez vous présenter au bureau municipal entre 8h30 et 12 h et 13 h et 16 h 30 ou prendre rendez-vous avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

Une fois cette date dépassée, le Comité des loisirs apprécierait grandement le retour de votre gilet via l'école Plein-Soleil, mais sachez que vous perdez votre dépôt.



TENNIS RAPPEL

Il reste encore plusieurs belles journées pour la pratique du tennis. Prenez note que si votre clé est remise au bureau municipal **avant vendredi le 2 décembre 2016**, un montant de 10\$ vous sera remis (379, 7^e avenue entre 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30).



FAITES DE LA SÉCURITÉ VOTRE PRIORITÉ LORS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE!

Afin que les déplacements des enfants entre l'école et la maison soient plus sécuritaires, le Réseau Enfants-Retour en collaboration avec la Sûreté du Québec, invite les familles à prendre quelques minutes pour revoir ces conseils utiles avec leurs enfants :

- **Choisissez l'itinéraire le plus sécuritaire** entre la maison et l'école, et exercez-vous avec votre enfant à les parcourir, en lui rappelant d'éviter les raccourcis et de toujours demeurer dans des endroits bien éclairés.
- Identifiez tous les endroits et les personnes de confiance à qui il peut demander de l'aide.
- Enseignez à votre enfant à ne jamais monter dans un véhicule avec qui que ce soit sans votre permission.
- Votre enfant devrait toujours demander la permission avant d'aller quelque part. Vous devez savoir en tout temps où il se trouve; il doit vous aviser immédiatement s'il y a un changement au programme.
- Encouragez votre enfant à toujours marcher, aller en vélo ou jouer avec un ami. Les enfants sont moins vulnérables en groupe.
- Enseignez à votre enfant à garder une distance sécuritaire d'au moins trois pas de géant entre lui-même et quiconque tente de l'approcher ou d'entrer en contact avec lui.
- Assurez-vous que votre enfant comprend qu'il n'a pas à faire la conversation avec les adultes qui l'approchent. Règle générale, les adultes devraient demander de l'aide à d'autres adultes, pas à des enfants!
- Sélectionnez un mot de passe familial secret qui devra être utilisé dans les situations d'urgence.
- Évitez d'identifier les articles de votre enfant avec son nom clairement visible (boîte à lunch, t-shirt, sac d'école, etc.). Un enfant répondra plus spontanément à un étranger qui l'appelle par son nom.
- Assurez-vous que l'école de votre enfant a les coordonnées les plus récentes en cas d'urgence. Discutez avec les responsables de l'école de votre enfant de la politique de récupération des enfants, afin que seuls les adultes auxquels vous aurez donné l'autorisation puissent venir chercher votre enfant.

Jouez à des mises en situation avec votre enfant. Cette technique est un outil éducatif très utile, car elle favorise les habiletés de l'enfant à trouver des solutions à des problèmes et lui permettra de prendre de bonnes habitudes de sécurité pour la vie. L'autonomie et la confiance en lui-même de votre enfant s'en trouveront rehaussées et lui permettront de prendre des décisions sécuritaires quand aucun adulte ne sera présent pour le guider. Voici des suggestions de mises en situation à faire avec votre enfant :

- Tu reviens de l'école à pied et une personne dans une voiture s'arrête à ta hauteur pour te demander des indications routières. Que ferais-tu?
- Il pleut et tu attends l'autobus scolaire. La mère d'un élève de ta classe t'offre de te reconduire en voiture à la maison. Que ferais-tu?
- Tu reviens de l'école à pied et un voisin t'invite dans sa maison pour voir son tout nouveau chiot. Que ferais-tu?

Si votre enfant va à l'école à pied ou en vélo :

- Assurez-vous qu'il connaît le code de la sécurité routière et s'y conforme;
- Établissez ensemble l'itinéraire qu'il prendra. Assurez-vous qu'il évite les endroits isolés ou mal éclairés, et identifiez les endroits sécuritaires où il peut demander de l'aide, si nécessaire;
- Encouragez votre enfant à toujours marcher ou aller en vélo avec au moins un ami.

Si votre enfant prend l'autobus scolaire :

- Accompagnez-le à l'arrêt d'autobus et assurez-vous qu'il est bien monté à bord. Attendez-le à son retour. Si cela vous est impossible, trouvez un adulte de confiance qui accompagne déjà son enfant.
- Assurez-vous de connaître le trajet, le numéro du circuit, le nom et le numéro de téléphone de la compagnie d'autobus, ainsi que le nom du chauffeur.
- Révisez les règles de sécurité en autobus scolaire avec lui.



La Sûreté
du Québec
vous informe



Infos |
PRATIQUES |
MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

FERMETURE DES CHALETS

DE BONNES HABITUDES PEUVENT PRÉVENIR LES VOLS

À l'approche de l'automne, la Sûreté du Québec souhaite rappeler aux propriétaires de résidences secondaires que l'adoption d'habitudes sécuritaires peut prévenir les vols ou le vandalisme envers leurs propriétés pendant leur absence.

Lorsque vous quittez votre propriété, évitez d'y laisser des objets de valeur et assurez-vous que les rideaux soient fermés pour que l'intérieur ne soit pas visible. Évitez également de laisser à l'extérieur de votre chalet des outils ou des objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou à forcer les serrures.

Burinez vos objets de valeur

À l'aide d'un burin, gravez votre numéro de permis de conduire sur vos objets de valeur. Les objets ainsi marqués ont peu d'attrait pour les voleurs et receleurs. De plus, en cas de vol, cela facilite le travail des policiers.

Tenez un inventaire

Faites l'inventaire de tous vos biens et gardez-le en lieu sûr. Si vous étiez victime de vol, il pourrait être utile aux policiers. Il est aussi recommandé de photographier vos objets.

Soyez observateur

Soyez à l'affût des éléments qui éveillent vos soupçons. Par exemple, si vous voyez un véhicule suspect, notez la marque, le modèle, la couleur, le numéro de plaque d'immatriculation et toute autre particularité pertinente.

Rappelons que la Sûreté du Québec a mis sur pied le programme Opération oeil de lynx pour sensibiliser les citoyens aux mesures de sécurité à prendre pour protéger leur propriété contre le vol et le méfait. Ce programme s'adresse aux propriétaires et aux locataires de chalets situés en territoire non organisé ou en milieux isolés où la surveillance et le bon voisinage sont difficilement applicables. Pour en savoir davantage sur le programme, les citoyens sont invités à visiter le site web de la Sûreté du Québec, au sq.gouv.qc.ca. Il est également possible de télécharger la brochure du programme en cliquant sur le lien suivant : www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/depliant-oeil-de-lynx.pdf

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice aux relations avec la communauté
Sûreté du Québec
MRC des Maskoutains
450 778-8500 poste 110

Infos PRATIQUES

Profitez du programme **produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®**

Hydro-Québec a créé ce programme afin d'inciter ses clients à utiliser l'électricité plus efficacement.

En installant ces produits homologués WaterSense®, vous pourrez réduire votre facture d'électricité tout en économisant des dizaines de milliers de litres d'eau potable par année !

AVANTAGES DES PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE

- Ils assurent un débit d'eau maximal de 5,7 l/min, soit jusqu'à 40 % de moins que le débit associé aux produits courants.
- Ils sont garantis pendant dix ans.
- Ils comportent un système de compensation de la pression (qui équilibre la pression de l'eau).
- Ils portent la marque de vérification de l'efficacité énergétique du Groupe CSA valable pour dix ans.
- Ils sont dotés d'un raccord en laiton qui leur confère solidité et résistance à la corrosion.
- Les pommes de douche et les aérateurs de robinet de salle de bains ont obtenu l'homologation WaterSense®.
- Ils sont efficaces sans pour autant nuire au confort des utilisateurs.
- Ils sont en thermoplastique ABS, un matériau léger et résistant à la chaleur.

UN COUP DE MAIN POUR ÉCONOMISER !



CONTENU D'UNE TROUSSE*

- 1 pomme de douche fixe ou téléphone homologuée WaterSense®
- 1 aérateur de robinet de salle de bain homologué WaterSense®
- 1 sablier de douche 5 minutes
- 1 ruban de téflon, qui assure l'étanchéité des raccords



POUR PARTICIPER ET VOUS RENSEIGNER

Pour en savoir davantage sur le programme et y participer, rendez-vous au www.economie.solutionsecofitt.ca

Pour de plus amples renseignements sur les produits, veuillez communiquer avec Solutions Ecofitt, le prestataire responsable des produits désignés par Hydro-Québec, au **514 677-0099** ou sans frais, au **1 855 882-0099**.

**PROCÈS-VERBAL - 27 SEPT. 2016**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 27 septembre 2016 à 7h00, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur André Lévesque, conseiller #4
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6
EST ABSENT : monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 7h00.

Prendre note que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, tel que requis par le Code municipal du Québec (*article 153 et 156*).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 230-10-2016**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

La conseillère #6, madame Hélène Dufault, se retire pour le prochain point, mentionnant qu'elle a un conflit d'intérêt.

3. AVIS DE MOTION**MODIFICATION DE LA ZONE 402 À MÊME LA ZONE 208**

Avis de motion est donné par Réjean Rajotte, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 483-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 307-2006.

Ce règlement a pour objet de subdiviser la zone numéro 208, située dans le prolongement est de la rue Paul-Lussier, ainsi qu'une partie de la zone numéro 114-P contiguë, dans le but d'y autoriser des usages résidentiels, commerciaux et industriels, alors que le zonage actuel de la zone numéro 208 ne permet que certains usages commerciaux.

La conseillère #6, madame Hélène Dufault, reprend son siège.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 231-10-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 7h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 4 octobre 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur André Lévesque, conseiller #4
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 232-10-2016**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

EN Y AJOUTANT :

- 5.13 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 670, rue principale
- 5.14 Club de motoneige Asan - droit de passage 2016-2017
- 5.15 Affectation de dépenses au surplus accumulé
- 6.5 Modifications de la programmation de l'automatisation du traitement de l'eau – usine de filtration de l'eau potable
- 6.6 Entretien de l'unité de ventilation à l'usine de filtration de l'eau potable – contrat indéterminé
- 8.2 Budget 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – adoption

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**Résolution numéro 233-10-2016**

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES**5.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 234-10-2016**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 4 octobre 2016 :



Comptes pour approbation : 266 717,88\$
Salaires : 50 497,40\$
Comptes à payer : 162 703,39\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 4 octobre 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

Subvention pour les chemins municipaux en lien avec la MRC des Maskoutains

Rencontre en lien avec les OMH

5.3 DÉPÔT CERTIFICAT - RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Dépôt du certificat « résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter » en lien avec le règlement 479-2016, règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet des loisirs.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 555 et 557

5.4 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

Résolution numéro 235-10-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la révision budgétaire 2016 telle que soumise en date du 15 septembre 2016 et d'assumer la portion municipale au montant de 5 053\$.

5.5 JOURNAL MUNICIPAL – CONTRAT 2017

Résolution numéro 236-10-2016

Considérant la fin du contrat en décembre 2016 pour la mise en page et l'impression du journal municipal;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la compagnie Horizon Graphique au coût de plus ou moins 1 540,00\$ (avant taxes) par mois. Ce contrat comprend 10 parutions (de 32 pages) par année et un total de 800 exemplaires imprimés par mois. Il est à noter que le prix peut varier selon le nombre de commanditaires.

5.6 CROIX-ROUGE – CONTRAT 2017

Résolution numéro 237-10-2016

Considérant le plan de sécurité civile de la municipalité;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la Croix-Rouge pour l'année 2017 (1^{er} janvier au 31 décembre) au coût total de 277,12\$ (0,16\$ par personne).

5.7 ANNULATION D'ENGAGEMENT - ÉCO-SOLUTIONS INC.

Résolution numéro 238-10-2016

Considérant la résolution 196-07-2016;

Considérant la correspondance du 18 août 2016;

Considérant que monsieur Marc-Olivier Trudel d'Éco-Solutions inc. n'a jamais donné suite;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 196-07-2016 (proposition de vente).

Sur ce, la municipalité n'aura plus aucun lien d'engagement envers Marc-Olivier Trudel d'Éco-Solutions inc. et peut disposer du lot 5 906 962 comme elle le veut.

5.8 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – 2^e PROGRAMMATION

Résolution numéro 239-10-2016

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

5.9 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017 – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE JOHNSON

Résolution numéro 240-10-2016

Considérant la résolution 147-06-2016, en lien avec la demande de subvention (AARRM) auprès du député;

Considérant la correspondance du 18 août 2016, numéro de dossier : 00024497-1 – 54095 (16) – 2016-15-13;

Considérant les travaux réalisés en lien avec la 1^{re} Avenue, le 2^e Rang et le 3^e Rang;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en lien avec la demande de subvention de 20 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET),

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.10 CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ JOHNSON - DROIT DE PASSAGE 2016-2017

Résolution numéro 241-10-2016

Considérant la demande du 13 septembre 2016 du Club 3 & 4 roues comté Johnson;

Considérant le tracé soumis à la municipalité pour le droit de passage 2016-2017;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club 3 & 4 roues comté Johnson à circuler sur le territoire de la municipalité.

5.11 DÉPÔT – DÉCLARATION DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Dépôt des déclarations des élus de la municipalité suite aux modifications imposées par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en lien avec le code d'éthique et de déontologie des élus adoptés par le conseil municipal le 6 septembre 2016 en séance ordinaire (résolution 214-09-2016).

5.12 DÉPÔT – FORMULAIRE À L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2015

Résolution numéro 242-10-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du formulaire à l'usage de l'eau potable pour l'année 2015.

5.13 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Lise Laferrière donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement en lien avec un règlement d'emprunt pour l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale, afin d'y aménager le bureau municipal, la salle du conseil et de réaménager la bibliothèque municipale.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

Prendre note que cet avis de motion abroge l'avis de motion donné en séance ordinaire le 6 septembre 2016 en lien avec un règlement d'emprunt pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue Principale.

5.14 CLUB DE MOTONEIGE ASAN - DROIT DE PASSAGE 2016-2017

Résolution numéro 243-10-2016

Considérant la demande du 2 octobre 2016 du Club de motoneige ASAN;

Considérant le tracé soumis à la municipalité pour le droit de passage 2016-2017;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club de motoneige ASAN à circuler sur le territoire de la municipalité.

5.15 AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS ACCUMULÉ

Résolution numéro 244-10-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'affecter les dépenses suivantes au surplus accumulé :

Rôle d'évaluation / maintien de l'inventaire - MRC des Maskoutains :	26 207,04\$
Rôle d'évaluation / équilibrage rôle - MRC des Maskoutains :	13 818,36\$
Rôle d'évaluation / transfert du rôle d'évaluation triennal - CIB :	414,70\$
	40 440,10\$



6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACHAT DE PIPETTES – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 245-10-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre l'achat de pipettes pour l'usine de filtration de l'eau potable au coût de 712,71\$ avant taxes à la compagnie Cole-Parmer.

6.2 ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR – USINE DE FILTRATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 246-10-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre l'achat d'un échantillonneur au coût de 3 495,00\$ avant taxes à la compagnie Geneq inc.

6.3 ENTÉRINER L'ACHAT DU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – CONTRAT 2016-2017-2018

Résolution numéro 247-10-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat du marquage de la chaussée de la municipalité auprès de la compagnie Lignes Maska pour les années 2016, 2017 et 2018 au coût annuel de 10 907,66\$ avant taxes.

Cette résolution annule la résolution 166-06-2016.

6.4 ACHAT D'UN SUPPORT POUR BARILS – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 248-10-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un support pour baril de produits chimiques au coût de 307,99\$ avant taxes à la compagnie Migmaro inc.

6.5 MODIFICATIONS DE LA PROGRAMMATION DE L'AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DE L'EAU USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 249-10-2016

Considérant que des modifications s'imposent à la programmation de l'automatisation de l'usine de traitement de l'eau potable;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de faire faire les modifications par la compagnie Automatisation JRT au coût de 7 800,00\$ avant taxes.

6.6 ENTRETIEN DE L'UNITÉ DE VENTILATION À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – CONTRAT INDÉTERMINÉ

Résolution numéro 250-10-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire entretenir (deux fois par année) le système de ventilation par la compagnie Desrosiers inc. au coût annuel de 805,00\$ avant taxes sur une période indéterminée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ - ADOPTION

Résolution numéro 251-10-2016

Considérant le dépôt de la mise à jour en date du 4 octobre 2016 du plan et sécurité civile de la municipalité;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, adopter le plan de sécurité civile de la municipale en date du 4 octobre 2016.

De plus, une rencontre sera prévue avec tous les intervenants afin de bien expliquer les rôles de chacun, de bien maîtriser l'information et d'effectuer deux simulations papier.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Point annulé.

8.2 BUDGET 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ADOPTION

Résolution numéro 252-10-2016

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel que soumis.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

10.2 ÉVÉNEMENTS 2017 - COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 253-10-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver la planification des événements par le Comité des loisirs Ste-Hélène :

Février ou mars :	carnaval d'hiver
24 juin :	fête nationale
26 juin :	début du camp de jour
Septembre ou octobre :	foire de l'environnement
28 octobre :	journée de la famille (Halloween)
31 octobre :	collecte de bonbons (Halloween)
17 novembre :	5 à 7 des bénévoles
3 décembre :	dépouillement d'arbre de Noël

**10.3 PERMIS DE BOISSON – ÉVÉNEMENTS 2017
DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE****Résolution numéro 254-10-2016**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité des loisirs Ste-Hélène à faire la demande d'un permis de boisson pour les événements 2017 suivants :

- Carnaval d'hiver (février ou mars)
- Journée de la famille - Halloween (28 octobre)
- Fête Nationale (24 juin)
- 5 à 7 des bénévoles (17 novembre)

**10.4 PERMIS DE BOISSON – PARTY DU TEMPS
DES FÊTES MUNICIPAL****Résolution numéro 255-10-2016**

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'obtention d'un permis de boisson pour le party du temps des fêtes municipal (26 novembre 2016), par l'entremise de la technicienne en loisir, madame Jézabelle Legendre.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 256-10-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h35.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**RÉCUPÉRATION DE PILES
AU BUREAU MUNICIPAL**

Vous n'avez qu'à déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture. Les piles acceptées sont : AA, AAA, C, D et 9 volts.

Merci de votre collaboration!



Action Emploi
Mon partenaire vers l'emploi
440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant
450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de : **Emploi Québec**  **Canada** 

02300520

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286



450 793-2908
info@horizongraphique.com
210, Saint-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

vêtements graphisme objets promo impression grand format

www.horizongraphique.com




**Pour un service IMPECCABLE,
optez pour une fille locale**

3000 Rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe

Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Sophie Joubert
décoratrice designer



Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Téloc. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com

Ébénisterie
Sainte-Hélène

Meubles
Salle de bain
Armoires de cuisine
SUR MESURE

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

450 791-2633
432, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Depuis plus de 30 ans !

REMISE À NEUF
d'armoires de cuisine
et de meubles

- RÉPARATION
- DÉCAPAGE
- FINITION

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique

785, rue Principale
Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

GARAGE
DEBIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- Anti-rouille ▸ Redressement de châssis
- Pose de pare-brise ▸ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219




ISRAËL LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER

MARTIN LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER AGRÉE DA

450.230.6667

ROYAL LEPAGE

MULTI-SERVICES • Agence immobilière

Pour vendre ou acheter nous sommes la solution!

E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!

Lise Guillemette

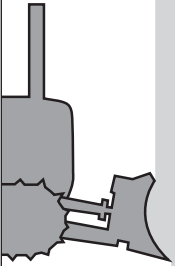
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

Luc Déry
terrassment excavation inc.

- ▾ Pelle
- ▾ Déneigement
- ▾ Rouleau compacteur
- ▾ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène
450 **791-2154**



MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde



277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



PARTY
Tente

LOCATION DE TENTE
• Tables • Chaises • Plancher

Réservez tôt!

Guy Laperle
450.278.3394



PASCAL MARTIN
NOTAIRE

450 773-3111

755, Ste-Anne, Saint-Hyacinthe

pascal.martin@notarius.net

PAYSAGEMENT
Lapierre

Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet • Pavé-Uni • Conception & réalisation
- Terrassement • Muret d'aménagement paysager
- Plantation



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
événement, CPE et écoles

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club

273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com

Relais Roulier
Petit
Truck Stop

Luc Chicoine

450-791-2122

549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto
Relais Roulier
152



RELAIS 152 TRUCK STOP RESTAURANT 24h

Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

Stéphanie Demers
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2^e rue
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 splash1978@hotmail.com

450-278-3264

SYLVESTRE & ASSOCIÉS
 S.E.N.C.R.L.

Me Maryse Dubé, avocate
 1600, Girouard Ouest, bur. 236
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8


Bureau: (450) 773-8445
 Montréal: (514) 866-8445
 Télécopieur: (450) 773-2112
 Courriel: etude@jurisylvestre.ca

TRANSPORT
Baron
LAFLEUR



450 791-2128


274, 5^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
 Cell.: 450 278-5322 • Téléc.: 450 791-2702
transportblmf@gmail.com


ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
 Député de Johnson

LAFORCE MÉCANIQUE
 450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE**
ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p>MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</p> <p>CHANGEMENT D'HUILE</p> <p>TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</p> <p>AIR CLIMATISÉ</p>	<p>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</p> <p>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</p> <p>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</p> <p>PETITE SOUDURE (MIG)</p> <p>VOITURES DE COURTOISIE</p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 DANS LE PARC INDUSTRIEL
 TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
 7H30 À 17H30



Desjardins
Caisse de la Seigneurie
de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir
385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • **450-791-2476**



Moi, ma famille et ma caisse

La famille s'agrandit, nos besoins changent!

Offrir le meilleur environnement possible à votre famille et préparer un futur radieux à vos enfants, ça se planifie! Avec de bons conseils et des produits financiers adaptés à votre réalité, la Caisse vous aide à construire un bel avenir à votre famille.

Planifiez une rencontre avec l'une de nos conseillères dès maintenant.

Elle saura vous accompagner dans cette démarche.

450-791-2476

TRIPLEZ VOS INTÉRÊTS

Planifiez votre cotisation CELI pour 2017 dès maintenant et vos intérêts seront triplés jusqu'au 25 janvier 2017.

Parlez-en à votre conseillère !

